

Les plans s'insérant dans un tel programme prévoyaient un organisme international pratique, doté des moyens financiers et autres qui lui permettraient de voir à ce que les excédents agricoles soient dirigés sur les régions qui en ont le plus pressant besoin et écoulés de telle sorte qu'ils ne sapent pas les fondements de la structure des cours mondiaux.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies a examiné deux projets de programme international complet. D'abord, la proposition de lord Boyd Orr tendant à l'établissement d'un conseil international des vivres, puis celle mise de l'avant par une commission de la FAO, composée de spécialistes des denrées; cette seconde proposition visait l'institution d'un office international pour l'échange des produits. Les États membres de la FAO n'ont retenu ni l'une ni l'autre. Toutefois, la FAO s'occupe actuellement de mettre au point des plans en vue de la constitution de réserves d'urgence en cas de famine; ces réserves répondraient, en partie, aux exigences d'un programme de ce genre. Il n'est pas sans intérêt de noter également qu'un groupe de membres du Congrès américain essaie actuellement de faire revivre le projet de constitution d'une réserve internationale de denrées alimentaires.

Un bon programme international en matière de denrées alimentaires comporterait de multiples avantages:

- a) Il compléterait et favoriserait le commerce des denrées alimentaires.
- b) Il contribuerait à une plus grande stabilité au chapitre des comptes internationaux.
- c) Il favoriserait l'accroissement de la production agricole dans les pays exportateurs, en supprimant le risque d'accumulation d'excédents invendables qui pèsent sur les prix et bouleversent la production.
- d) Il fournirait des stocks dont on pourrait constituer une réserve internationale d'urgence en cas de famine, et
- e) Il aiderait à soulager la faim parmi les populations sous-alimentées, ce qui est un des moyens pratiques de faire échec au communisme.

Les brusques variations que subissent les prix des produits agricoles écoulés sur les marchés internationaux provoquent nécessairement des modifications brutales de la balance générale des comptes. Déjà, en raison de son programme de soutien des prix sur le plan intérieur, le gouvernement des États-Unis accumule de fortes quantités de blé, de certains produits laitiers et de maïs.

S'il décidait de jeter ces produits sur les marchés internationaux à l'heure actuelle, alors qu'il détient pour 1,600 millions de dollars de denrées agricoles, toute la structure des prix, pour ce qui est de ces denrées, en serait fort ébranlée. En outre, étant donné le programme des prix de parité qu'appliquent actuellement les États-Unis, tout fléchissement de la demande nationale se traduirait par l'accumulation rapide, entre les mains de l'État, d'une grande variété de produits agricoles. Il en irait de même pour le Canada si, en face d'une baisse de la demande sur le marché intérieur, l'État intervenait en vue de maintenir le revenu agricole. La concurrence qu'on se livrerait pour écouler ces excédents à l'étranger à des prix dérisoires aurait tôt fait de bouleverser le régime de la balance générale des comptes, chaque pays s'épressant d'imposer des restrictions à l'importation en vue de protéger son économie agricole contre pareil dumping résultant de subventions à l'agriculture.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce décourage, il est vrai, de telles pratiques, mais cet accord n'a jamais été officiellement ratifié par les États-Unis. Et même s'il l'avait été, le régime serait vraisemblablement voué à l'insuccès, car l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne répond pas, à lui seul, au problème. Il décourage le recours, en période de crise internationale, aux méthodes que nous venons de rappeler, mais il n'existe actuellement aucun organisme international capable de dénouer une telle crise.